

la lecture publique

en Loir-et-Cher



Loir&Cher
LE DÉPARTEMENT

édito du président



Nicolas PERRUCHOT

Président du
Conseil départemental
de Loir-et-Cher

À une époque où tout un chacun pense être en mesure d'accéder à la culture par le biais de quelques clics sur son téléphone portable ou son ordinateur, à une époque où les écrans pullulent dans notre vie quotidienne, aussi bien dans l'espace public que dans la sphère privée, pour nous faire voyager dans le temps et dans le monde, la lecture demeure un aspect essentiel pour parfaire nos connaissances, faire fonctionner notre imagination et apprécier la richesse insoupçonnée de notre langue.

Depuis plus de vingt ans, le réseau de lecture publique permet de faire vivre et de développer les 129 bibliothèques qui couvrent le territoire du Loir-et-Cher. Actions culturelles et numériques, aides financières à l'investissement et au fonctionnement, participation à la lutte contre l'illettrisme font parties des axes majeurs développés par le Conseil départemental.

La lecture, sous quelque forme que ce soit, doit rester un moment d'épanouissement intellectuel à la portée de tous, indépendamment du niveau d'étude, et non comme une activité réservée aux élites.

Les bibliothèques ne sont pas des sanctuaires, mais, au contraire, des lieux de vie, de partage, de découvertes et d'échanges ouverts sur l'extérieur. En développant, conjointement avec des structures sociales, des actions culturelles, en soutenant des projets de territoire mutualisés et concertés avec les communes rurales, le Conseil départemental répond à l'une de ses principales missions : rompre avec l'éloignement culturel et veiller à ce que tous les Loir-et-chériens puissent bénéficier du même niveau de service.

* La Direction de la Lecture Publique (DLP) vous accompagne via un réseau de **129 bibliothèques**

- conseil en **création/rénovation et gestion/animation** de bibliothèques
- **prêts de livres, de documents audiovisuels**, ludiques et numériques, de supports d'animation et de supports adaptés à différents types de handicaps
- **formation initiale et permanente** des personnels professionnels et bénévoles
- **proposition d'actions culturelles :** festival de création numérique Vagabondag(e)s, festival de contes Amies Voix, expositions, animations littéraires, animations autour du numérique, animations autour du jeu, etc...
- population à desservir d'environ **255 000 habitants**, hormis les 3 villes de plus de 10 000 habitants
- **accompagnement** aux actions spécifiques vers les publics fragiles et participation à la **lutte contre l'illettrisme.**



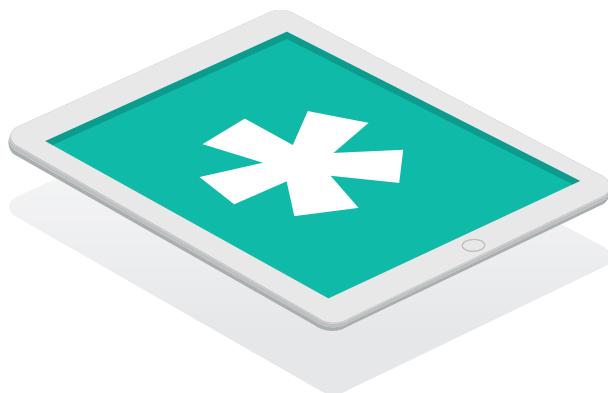


Les équipements du réseau de lecture publique par secteur



un plan départemental en faveur de la lecture publique 2019-2026

Pour poursuivre la dynamique d'accompagnement et de structuration du réseau de lecture publique initiée en 1999, le Conseil départemental a adopté un nouveau Plan en faveur de la lecture publique 2019-2026 autour de trois axes stratégiques, déclinés en actions :



*** Axe 1**
Accompagner les territoires face aux enjeux des nouvelles pratiques culturelles

*** Axe 2**
Accompagner l'innovation en bibliothèque

*** Axe 3**
Accompagner et former les usagers aux nouvelles pratiques culturelles et numérique, en particulier les publics fragiles



Axe 1 : Accompagner les territoires *face aux enjeux de nouvelles* **pratiques culturelles**

Action 1 : Poursuivre le maillage territorial par des équipements structurants et novateurs

- Accompagner la création de médiathèques dans les secteurs peu ou pas desservis (cf. Plan d'actions Loir-et-Cher 2021)
- Encourager la création, l'émergence de bibliothèques "Troisième Lieu"

Action 2 : Faire émerger des projets culturels et scientifiques de territoire

- Développer une politique de lecture publique homogène à l'échelle du Département
- Encourager l'élaboration et la mise en œuvre de projets culturels de territoire, diagnostics et plans d'actions servant de stratégie commune avec la DLP

Action 3 : Développer des projets mutualisés avec les établissements des villes de plus de 10.000 habitants

- Soutenir l'émergence de projets de territoire mutualisés et concertés entre communes rurales

Ce que peut vous apporter le plan départemental en faveur de la Lecture Publique :

- Un accompagnement en ingénierie de projet par les bibliothécaires de la DLP
- Un accompagnement aux démarches participatives et novatrices de type Biblioremix ou design de services
- Un accompagnement financier aux projets d'investissement (voir fiches en fin de ce document)
- Un accompagnement à l'emploi de professionnels qualifiés pour la mise en œuvre des projets culturels et scientifiques de territoire



Axe 2 : Accompagner l'innovation en bibliothèque

Action 4 : Développer les pratiques hybrides et innovantes en bibliothèque

- Accompagner l'évolution des bibliothèques dans les pratiques culturelles et sociétales en particulier participatives
- Contribuer à faire des bibliothèques des tiers-lieux au coeur de la vie culturelle et sociale de leurs territoires : lieux de création, d'échanges, d'expérimentation, de formation, de convivialité et de sociabilisation pour toutes les générations

Action 5 : La DLP, pôle de ressources et pôle d'excellence pour accompagner le réseau départemental dans ses mutations

- Développement de nouveaux services et collections à la DLP de type FabLab itinérant, fonds Facile à Lire, Réalité virtuelle, etc.
- Automatisation des prêts et retours

Ce que peut vous apporter le Plan départemental en faveur de la Lecture Publique :

- Un accompagnement aux projets de nouveaux services par les bibliothécaires de la DLP
- Des collections novatrices : FabLab, Robots, Casques de réalité virtuelle, jeux vidéo, jeux de société, etc.
- Aides financières à l'investissement et au fonctionnement au titre de l'aide à l'action culturelle au numérique





Action 6 : Renforcer la diversification des collections

- Rendre accessibles les collections au plus grand nombre en diversifiant les offres auprès des publics en situation de handicap et d'illettrisme
- Encourager les actions intergénérationnelles

Action 7 : Développer des actions pour rompre avec l'éloignement culturel à l'appui de partenariats avec les structures sociales

- Encourager les bibliothèques et les structures sociales à développer conjointement des actions culturelles et des services inclusifs et intergénérationnels
- Permettre un égal et libre accès à la culture et à la lecture publique au plus grand nombre et rompre l'isolement culturel et social

Action 8 : Soutenir l'appropriation des outils numériques

- Permettre un égal accès au numérique en bibliothèque (in situ ou en ligne)
- Accompagner les usagers à la prise en main et l'usage au quotidien des TIC pour prévenir et lutter contre l'"illectronisme", en particulier auprès des publics fragiles

Axe 3 : Accompagner et former les usagers aux nouvelles pratiques culturelles et numérique, en particulier les publics fragiles

Ce que peut vous apporter le Plan départemental en faveur de la Lecture Publique :

- Des collections et supports de médiation inclusifs: fonds Facile à Lire, fonds DYS, fonds non et malvoyants, Ideas Box (kit de médiathèque nomade pour les actions hors les murs envers des publics fragiles), jeux adaptés, etc.
- Des actions envers les publics fragiles: Lecture bleue, prévention de l'illettrisme dès le plus jeune âge, prix "Facile à Lire" auprès des publics en situation d'illettrisme.
- Un accompagnement financier au titre de l'aide à l'action culturelle
- Le recrutement de jeunes en service civique au numérique pour un accompagnement des publics dans les bibliothèques

typologie

des équipements de la lecture publique

Critères minimum	B1	B2	B3
Crédits d'acquisition	2€/habitant	1€/habitant	0,50€/habitant
Horaires d'ouverture	12h/semaine	8h/semaine	4h/semaine
Personnel	1 agent catégorie B filière culturelle pour 5000 habitants. 1 salarié qualifié pour 2000 habitants.	1 salarié qualifié	Bénévoles qualifiés

Local réservé à usage de bibliothèque

Surface	0,07 m ² /habitant 100 m ² /habitant	0,04 m ² /habitant 50 m ² /habitant	25 m ²
---------	---	--	-------------------

Les MTR et Bibliothèques structurantes (municipales desservant de 2 000 à 10 000 habitants ou à rayonnement extra-communal) relèvent de la catégorie B1.

Pour ces équipements, un projet culturel et scientifique de territoire en matière de lecture publique sera nécessaire pour toute demande d'aide à l'investissement.



Les aides du Département

Structures	Nature du projet	Taux	Plafond
MTR et Bibliothèques structurantes	Construction, extension, travaux, équipement mobilier		170 000€ 70 000€ pour les communes de moins de 3000 habitants
	Étude préalable à l'élaboration d'un projet culturel de territoire en matière de lecture publique (accompagnement par un cabinet, Biblioremix, etc.) Informatique et logiciel de gestion, tablettes, liseuses, consoles de jeux, outils électroniques et de fabrication numérique.	60% HT	30 000€
Autres bibliothèques (hors points lecture)	Construction, extension, travaux, équipement mobilier, logiciel de gestion et informatique, tablettes, liseuses, consoles de jeux, outils électroniques et de fabrication numérique.	30% HT	30 000€
MTR Bibliothèques Points lecture	Action culturelle en bibliothèque	50% TTC	3 000€ pour un réseau de bibliothèques (5 aides par an dont 2 pour la promotion audiovisuelle ou numérique) 1 000€ pour une commune ou une bibliothèque associative (2 aides par an dont 1 pour la promotion audiovisuelle ou numérique)
	"Textes en scène", dispositif d'aide à l'action culturelle parmi les propositions du catalogue.	70% TTC	1 demande par an et par structure

les aides du Département



Aide à l'emploi d'un professionnel de la lecture publique

Pour bénéficier de l'aide aux équipements structurants, la collectivité devra :

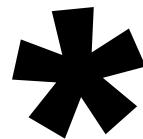
- Élaborer un projet culturel de territoire mobilisant les petites bibliothèques des communes avoisinantes.
- Employer un professionnel des bibliothèques de catégorie A ou B ayant pour mission l'élaboration et la mise en œuvre du projet culturel sur le périmètre.

L'aide est versée annuellement pour la durée du projet de territoire (5 années maximum), plafonnée à 2.000 € par an.

Services civiques en bibliothèque

Ce dispositif a pour objectif de soutenir les bibliothèques souhaitant mettre en œuvre des projets en direction des publics fragiles : médiation culturelle, appropriation des outils numériques, etc.

- Le Conseil départemental prend en charge les indemnités des services civiques.
- La collectivité d'accueil s'engage à assurer les conditions matérielles nécessaires à la mission.
- Une collectivité ne peut bénéficier que d'une mission pour un même projet.



Nous
contacter

**Conseil Départemental
de Loir-et-Cher**

**Direction de la Lecture Publique
de Loir-et-Cher**

33, rue Jean-Baptiste Charcot
41 000 Blois

Tél. 02 54 42 36 30

www.culture41.fr

Création : la Fabrique de Com



Loir&Cher
LE DÉPARTEMENT